

La Direction apporte une modification sur le **planning du mois de janvier** en positionnant 2 jours de chômage partiel le **jeudi 25 et vendredi 26.**

Ces 2 jours de chômage concernent UNIQUEMENT la ligne principale du montage et quelques services supports.

A ce jour, le chômage pour les mois de février et mars reste inchangé :

Février (2 jours)

Lundi 26 et Mardi 27.

Mars (7 jours)

Jeudi 22 et vendredi 23.

Lundi 26 au vendredi 30 mars.